Dispositifs de surveillance du massif des Alpilles : Bilan 2024

De mars à septembre, le Parc naturel régional des Alpilles a mobilisé plusieurs dispositifs pour assurer une fréquentation respectueuse des espaces naturels, prévenir les incendies et sensibiliser les visiteurs. En 2024, ces actions ont été coordonnées par le nouvel écogarde du Parc, autour de trois initiatives principales : les Sentinelles du Parc, la Garde régionale forestière (GRF) et la Garde montée des Alpilles.

Les Sentinelles du Parc

Ce dispositif mobilise depuis 2021 des agents saisonniers pour informer les visiteurs sur la fragilité des écosystèmes au printemps, notamment pendant la période de reproduction des oiseaux. Les Sentinelles se concentrent sur les secteurs les plus sensibles, comme La Caume et le massif des Opies, où la biodiversité peut être menacée par la fréquentation humaine. Présents sur le terrain les week-ends, vacances et jours fériés, le dispositif a mobilisé en 2024 six saisonniers et deux ambassadeurs en service civique, présents 33 jours sur le terrain entre le 15 mars et le 26 mai. Les Sentinelles ont également participé à des événements phares rassemblant un grand nombre de personnes en espace naturel comme la course de la fête du Parc à Aureille et la Transhu-pique-nique à Eyguières.
En 2024, 4 497 personnes ont été sensibilisées, portant le total à 18 389 depuis la mise en place du dispositif. Parmi les activités relevées, la randonnée domine largement (88 % des pratiques). Les ¾ des visiteurs sont arrivés en voiture.
Parmi les personnes rencontrées, 20 % étaient des habitants des Alpilles, et 12 % ne savaient pas qu'ils se trouvaient dans un Parc naturel régional. Les Sentinelles ont également relevé 196 infractions, telles que des chiens non tenus en laisse, l'usage de drones dans des zones protégées ou encore des circulations motorisées. La pratique du VTT hors chemin, source d'érosion et de perturbation des habitats naturels, suscite aussi des préoccupations.
Les Sentinelles du Parc sont financées à 100% par les communes du Parc.

La Garde régionale forestière des Alpilles

Active du 13 juin au 15 septembre, la GRF, mise en place par la Région Sud dans le cadre du programme « Guerre du feu », vise à prévenir les incendies et informer sur les règles de sécurité. En 2024, 16 agents encadrés par l'écogarde et son adjointe ont mené 85 journées de surveillance et de sensibilisation.
Grâce à des conditions climatiques favorables, le massif n'a été fermé que 5 jours, faisant de 2024 l'une des années les moins contraignantes depuis 2012. Les agents de la GRF ont sensibilisé 18 020 personnes, principalement en août, dont 39 % au lac des Peiroou, site le plus fréquenté. Parmi les visiteurs interrogés, 16 % sont des habitants des Alpilles. Le taux de méconnaissance du Parc naturel régional est similaire à celui des publics rencontrés au printemps, soit 13 %. La majorité des visiteurs (84 %) pratiquaient la randonnée ou la promenade et 81 % sont venus en voiture. Si 39 % des visiteurs connaissaient les règles en vigueur, des efforts restent nécessaires, notamment en période de risque d'incendie. Les jeunes gardes ont recensé près de 650 infractions durant la saison.

La GRF a également assuré une présence sur des lieux ciblés comme les marchés hebdomadaires, campings et centres aérés pour des actions d'éducation à l'environnement (8 marchés hebdomadaires, 7 campings et 4 centres aérés). L'année 2024 a également vu l'installation de 370 panneaux d'information sur les points d'entrée des massifs. Des partenariats avec les médias locaux, ainsi que des actions auprès des hébergeurs et des restaurateurs, ont permis de toucher un public encore plus large.
La GRF est financée à 80 % par la Région Sud et 20 % par les communes du Parc.

La Garde montée de la Gendarmerie Nationale

Ce dispositif a été mis en place dans les Alpilles pour la deuxième année consécutive. En 2024, il a mobilisé deux cavaliers, deux chevaux et deux cyclistes, pendant un mois, 7j/7 du 17 juillet au 18 août. Cette présence, offre une approche plus douce et engageante pour interagir avec les usagers et rappeler les règles essentielles à respecter lors des balades en espaces naturels, telles que la nécessité de rester sur les sentiers ou de respecter les conditions d'accès au massif forestier. En cas de besoin, les gendarmes sont également habilités à verbaliser les infractions éventuelles, telles que la circulation motorisée ou l'usage du feu en forêt. Cette année, les gendarmes ont dressé 28 verbalisations pour ce type d'infraction.
La Garde montée des Alpilles est financée à hauteur de 12 000 € par les communes du Parc, couvrant les coûts de transport, de location et de nourriture des chevaux. Les Baux-de-Provence hébergent les gendarmes sur la commune.

Les élus du territoire souhaitent maintenir et renforcer ces dispositifs pour une surveillance et une protection accrue du massif. Cette présence humaine, au plus près des visiteurs, permets d'améliorer la connaissance des règles de bonne conduite en espaces naturels, les conditions d'accès en période estivale mais aussi de partager les connaissances sur la faune et la flore fragile des Alpilles.

Contact : Romain Febbrari, écogarde du Parc des Alpilles - ecogarde@parc-alpilles.fr